

MARDI, 30 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par Sir James Grant,—la pétition de George Earl Church, ingénieur civil et entrepreneur, et autres, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, de la cité d'Ottawa; la pétition de Loop Sewell Odell, de la cité de Québec, dans le district de Québec et dans la province de Québec, marchand, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Par M. Taylor,—la pétition des Forestiers du Canada.

Par M. Lachapelle,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la Compagnie Impériale de Fédicommis du Canada.

Thomas McGreevy, écuier, député du district électoral de Québec-Ouest, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Davies propose, secondé par M. Laurier,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue négativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, y compris \$200 à ajouter au salaire de G. L. B. Fraser, \$600 pour le secrétaire privé du Solliciteur Général, et un salaire de \$300 à Thomas Pickens, messenger, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1896,

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense, y compris \$100 pour pourvoir à la promotion de J. A. McCann, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.